

Financer son permis via le CPF

Dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la formation au permis de conduire de la catégorie B est éligible au CPF.

Qu'est ce que le Compte Personnel de Formation?

Le CPF est le nouveau droit à la formation professionnelle, qui remplace le DIF (droit individuel à la formation) depuis le 1er janvier 2015. Il est accessible aux demandeurs d'emploi, apprentis de plus de 15 ans, salariés sous contrat CDD, CDI, intérimaires, à temps complet, partiel, saisonniers, intermittents du spectacle, travailleurs indépendant. Le CPF permet de suivre, à son initiative, une action de formation. Il accompagne son titulaire dès l'entrée dans la vie professionnelle, tout au long de sa carrière jusqu'au départ en retraite.

Les démarches pour utiliser les droits du CPF

(Attention le titulaire du CPF ne peut pas utiliser ses droits pour financer son permis B suite à une annulation ou invalidation).

1. Créer son compte sur le site [moncompteformation](#). La démarche est facile et accessible à tous. Dès que votre compte sera créé le montant de vos droits CPF apparaît automatiquement (en euros).
2. Faire sa demande de formation sur l'onglet Recherche.

Entrez *Permis B* pour la formation, sélectionner *formation en centre* puis entrez *la ville*. Le moteur de recherche fera apparaître aléatoirement des organismes de formation. Dans les filtres vous pourrez entrer le nom de l'auto-école de votre choix pour accéder à ses formations.

Conseil : contactez l'auto-école avant de faire une réservation car celle-ci a besoin de vous **évaluer** pour déterminer le **prix exact** de votre formation (les prix des formations qui apparaissent seront modifiés suivant votre évaluation!).

Si votre montant CPF ne couvre pas la totalité du coût de votre formation, il est possible de faire une demande de complément auprès de pôle emploi si vous y êtes inscrit. Sinon, vous devrez régler la différence par CB sur le site dès la validation finale.

Notes importantes

Toutes les auto-écoles ne sont pas éligibles au financement CPF.

Ce sont les CGU (conditions générales d'utilisation) de la plateforme moncompteformation qui font office de contrat entre vous et l'organisme de formation.